



## COMMISSION EUROPÉENNE

DIRECTION GÉNÉRALE

FISCALITÉ ET UNION DOUANIÈRE

Fiscalité directe, coordination fiscale, analyse économique et évaluation

**Analyse économique, évaluation et support à l'analyse d'impact**

### **SIMULATION D'ÉTUDE CONCERNANT LA «TAXE SUR LES ACTIVITÉS FINANCIÈRES»**

#### **1. CONTEXTE**

Au lendemain de la crise financière, un débat international d'envergure croissante s'est engagé parmi les universitaires et les décideurs politiques concernant la taxation du secteur financier. Bon nombre sont d'avis que le secteur financier est responsable de la survenue et de l'ampleur de la crise. Ce secteur serait notamment trop vaste et prendrait trop de risques en raison de l'aide réelle ou escomptée de l'État (entraînant un aléa moral), des asymétries de l'information et des structures de rémunération, qui, combinées aux évolutions macroéconomiques, ont contribué à la crise récente. En outre, le secteur a été relativement rentable ces deux dernières décennies, et il a été/est souhaité qu'il apporte une contribution juste et substantielle aux finances publiques. Considérés dans leur ensemble, ces éléments constituent les motifs de l'ouverture d'un débat visant à déterminer si l'application de nouvelles taxes ou de taux d'imposition plus élevés au secteur financier pourrait contribuer à consolider et accroître la performance et la rentabilité des marchés financiers.

L'ampleur de la crise, le sentiment que le secteur financier en est responsable, l'aide publique reçue par ce dernier et - en Europe - la constatation d'une éventuelle sous-imposition du secteur en raison de son exonération de la TVA ont mené à des discussions concernant la possibilité de nouvelles taxes. En réponse à la demande des dirigeants du G20 de «préparer ... un rapport sur les différentes options que les pays ont adoptées ou envisagent d'adopter sur la manière dont le secteur financier pourrait assurer une contribution juste et substantielle au financement des charges liées aux interventions que les gouvernements ont mises en œuvre pour remettre en état le système bancaire», le Fonds monétaire international a publié un rapport en septembre 2010

(<http://www.imf.org/external/np/seminars/eng/2010/paris/pdf/090110.pdf>). Après avoir analysé diverses options, il a proposé deux formes de contribution du secteur financier, servant deux finalités distinctes: 1) une contribution à la stabilité financière (ou prélèvement sur les banques) liée à un mécanisme de résolution, qui serait prélevée à un taux forfaitaire auprès de toutes les institutions financières sur une base reflétant leur niveau de risque inhérent et leur contribution au risque systémique, et 2) une taxe sur les activités financières (TAF) prélevée sur la somme des bénéfices et rémunérations de chaque institution et créditée au budget général. L'Islande, Israël et le Québec appliqueraient des taxes du type TAF et la France et le Danemark recourraient à des variantes présentant certains éléments de la TAF.

Dans l'Union européenne, la Commission européenne (CE) a adopté en septembre 2011 une proposition de directive du Conseil établissant un système commun de taxe sur les transactions financières (TTF). L'analyse d'impact portait tant sur la TAF que sur la TTF ([http://ec.europa.eu/taxation\\_customs/taxation/other\\_taxes/financial\\_sector/ftt\\_back\\_ground\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/taxation_customs/taxation/other_taxes/financial_sector/ftt_back_ground_fr.htm)). En l'absence d'unanimité parmi les 27 États membres, onze d'entre eux ont officiellement demandé par écrit à la Commission européenne d'autoriser une coopération renforcée sur la TTF, sur la base de la proposition de 2011 de la Commission. Celle-ci a présenté cette proposition en février 2013.

Dans son rapport au G20 examinant comment faire contribuer le secteur financier au coût des interventions publiques, le FMI a proposé d'introduire une taxe sur les activités financières (TAF). Une proposition similaire a récemment été présentée par le Conseil d'analyse économique français (<http://www.cae-eco.fr/IMG/pdf/cae-note014.pdf>).

Sous sa forme la plus élémentaire, une TAF est une taxe imposée au secteur financier, dont l'assiette est constituée de la somme des bénéfices et rémunérations réalisés dans le secteur. Cette assiette a été retenue en raison du fait que toute rente éventuelle bénéficie aux actionnaires sous la forme d'un profit accru (dividendes ou plus-values) ou aux travailleurs (par une rémunération plus élevée). Une autre caractéristique de la TAF est qu'en termes comptables, la somme des bénéfices et rémunérations représente la valeur ajoutée du secteur. Si elle est correctement conçue, une TAF pourrait par conséquent reproduire a posteriori la valeur ajoutée qu'il est difficile d'évaluer sur la base des transactions et pourrait dès lors remplacer la TVA. Outre qu'elle permet de compenser l'exonération de la TVA et de contrer toute rente éventuelle dans le secteur, une TAF pourrait aussi contribuer à la réalisation de deux objectifs stratégiques supplémentaires. Premièrement, étant donné qu'elle représente une charge supplémentaire pour le secteur qui pourrait être répercutée sur le prix des services financiers, elle pourrait réduire la taille du secteur. Deuxièmement, elle pourrait réduire la prise de risques en ciblant les profits générés par les activités à risque. Cette mesure se fonde toutefois sur l'hypothèse que le risque est corrélé à un rendement élevé. Dans ce cas, opérer un prélèvement sur les rendements sur des facteurs supérieurs à leur niveau «normal» permettrait d'atteindre l'objectif. Enfin, une TAF peut se présenter sous diverses formes selon la façon dont sont définis les bénéfices et les rémunérations.

**La Commission européenne souhaiterait disposer d'un rapport sur les aspects économiques des différents types de TAF, notamment leurs effets sur les mesures incitatives, leur efficacité dans la réalisation des objectifs établis, leur potentiel en matière de recettes et leurs effets économiques.** Sur cette base, le soumissionnaire exécutera les tâches mentionnées, en respectant la longueur maximale indiquée.

## 2. TACHES A REALISER DANS LE CADRE DE LA SIMULATION D'ETUDE

- (a) Tâche 1: plan de travail, calendrier et allocation des ressources (3 pages maximum).

Aux fins de la présente simulation d'étude, le projet de rapport final sera transmis 10 mois après la signature du contrat. Précisez la question des recherches, établissez un plan de travail, proposez une structure d'équipe

d'étude et un plan de répartition des ressources (utiliser uniquement les profils indiqués dans le tableau des prix annexé au cahier des charges).

- (b) Tâche 2: réalisation d'un examen de la littérature économique (3 pages maximum).

Expliquez votre stratégie pour l'examen de la littérature économique, les sources qui seront consultées et citez/expliquez ce que vous estimez être des contributions essentielles sur le sujet et la façon dont elles contribuent à la compréhension de la TAF.

- (c) Tâche 3: identification d'autres recherches originales à réaliser (3 pages maximum).

À la suite de votre examen de la littérature, indiquez quel(s) aspect(s) de la TAF nécessitent des recherches originales supplémentaires. Expliquez en quoi vos recherches originales apporteraient une valeur ajoutée à la littérature existante.

- (d) Tâche 4: description des bases de données disponibles et justification de vos choix (5 pages maximum).

Aux fins de la tâche 3, décrivez les bases de données qui seront consultées (en indiquant et différenciant celles auxquelles vous avez déjà accès et celles auxquelles vous devez encore obtenir l'accès). Indiquez la façon dont elles seront utilisées et à quelles fins. Justifiez vos choix en comparaison avec d'autres sources potentielles.

- (e) Tâche 5: description et justification de la ou des méthodologies (empiriques) et des modèles (théoriques et de simulation) sélectionnés (5 pages maximum).

Aux fins de la tâche 3, décrivez votre stratégie de recherche en termes de méthodologies à utiliser et reliez ces dernières aux bases de données décrites dans la tâche 4.

- (f) Tâche 6: description du contrôle de la qualité (2 pages maximum).

Expliquez la méthode de contrôle de la qualité interne et/ou externe que vous appliquerez pour garantir la qualité de l'étude.

- (g) Tâche 7: description de la ou des méthodes et du ou des modèles d'estimation des coûts (3 pages maximum).

Décrivez la ou les méthodes et le ou les modèles utilisés pour estimer les coûts et l'effort et illustrez la façon dont l'utilisation de ce(tte)/ces méthodes/modèles aboutit au plan d'allocation des ressources requis dans le cadre de la tâche 1 ci-dessus.